SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 16 DECEMBRE 2010

Rapport prévu à l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

En vertu de l'article 62 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire communal désigne Madame Bernadette PARMENTIER afin d'assurer le secrétariat.

Présents : HOYAUX Pascal, Bourgmestre-Président ;

POZZONI Bruno, PECRIAUX Sophie, HOUDY Véronique, HISMANS Maurice, DE SMET Jean-Claude, MEO Antonio, Echevins ;

GUILLAUME Robert, FONTAINE Philippe, DE KEZEL Edward , CHEVALIER Max, VEULEMANS René, HEYNDRICKX Monique, VAN BELLEGEM Vincent, DE ROECK André, COTTON Annie, TAMBURO Patricia, GELAY David, PUDDU Giuseppina, VERMANDERE José, DEMUNTER Jennifer, BONFITTO Luigi, EL BANOUTI Abdelhafid, BLONDEAU Philippe, Yves CASTIN, Conseillers ;

PARMENTIER Bernadette, Secrétaire ;
BOITTE Marc, Président du CPAS ;

RIETVELDE Nicole, SAUVAGE Patrick, LESCART Ronald, CAPRON Elie, VINCLAIRE Laurette, FRANCQ Catherine, DI GIUSEPPE Claudia, CHIF Nancy, FER Alain, MELIS Nancy, Conseillers de l'Action sociale;

PIETTE Annie, Secrétaire du CPAS.

Madame HOYAUX Maryse, Conseillère communale, est excusée.

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h35 et cite les trois points de l'ordre du jour.
Celui-ci donne quelques explications relatives à l'ensemble des synergies existantes et à développer entre les deux structures.

1. RAPPORT SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.

RAPPORT RELATIF AUX ECONOMIES D'ECHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE.

1.1 Plan de Cohésion sociale

1.1.1 Bilan de la collaboration entre le PCS et le CPAS

Rencontre entre les deux services afin de clarifier les missions de chacun et d'organiser au mieux la collaboration.

En ce qui concerne les écoles de devoirs et les suivis sociaux, le PCS transmet régulièrement un listing actualisé des suivis en cours et des inscriptions aux activités.

Cet échange permet de favoriser une cohérence au niveau des suivis.
Formation infos drogués : dans le cadre de la mise en place de son service assuétudes et suite à une demande du C.P.A.S., le PCS a décidé d'organiser une formation commune.

1.1.2 Saint-Nicolas
Organisation commune pour les enfants du C.P.A.S. et des activités.

1.1.3 Locaux
Le personnel communal occupe les locaux loués par le Centre Public d'Action Sociale auprès de Centr'Habitat. La Commune intervient dans les frais de fonctionnement.

1.2 Informatique

Le service informatique communal a été structuré et renforcé ; un informaticien temps plein est plus particulièrement détaché au Centre Public d'Action Sociale. L'objectif est de développer le système informatique en parfaite synergie entre l'Administration Communale et le Centre Public d'Action Sociale tout en respectant la sécurité de l'information (Banque Carrefour). A terme, les serveurs seront installés dans un local adapté situé à l'Administration Communale.

1.3 Marchés publics

Marchés publics conjoints pour les assurances et les chèques-repas afin d'obtenir de meilleures conditions.

1.4 Crèche communale « La Tarentelle »

Confection des repas et lavage du linge assurés par le Maison de Repos «Le Doux Repos», gérée par le Centre Public d'Action Sociale de Manage.

1.5 Régie communale

- Mise à disposition d'un véhicule et d'un chauffeur dans le cadre du transport des marchandises du B.I.R.B.
- Conseils et Aides ponctuels afin de résoudre certains problèmes techniques.

1.6 Article 60 § 7

Mise à disposition d'articles 60,§7 dans certains services communaux.

Pour l'année 2010 (situation arrêtée fin novembre).
Régie Communale : 18 personnes.
Administration Communale : 5 personnes dont 2 employés et 3 ouvriers.
Ecoles : 7 personnes.

1.7 Téléphonie
Nouvelle installation en cours afin de réduire les coûts au niveau des appels au Centre Public d'Action Sociale et à l'Administration Communale.

1.8 Commission logement
Réunion mensuelle avec le Centre Public d'Action Sociale, les services population et urbanisme de la Commune et de la Police : connaissance réciproque des législations spécifiques, discussion afin d'améliorer le fonctionnement des différents services.

1.9 Personnel

Mise à disposition de Monsieur NOTARRIGO, ir, pour assurer le suivi du chantier d'extension du Home DOUX REPOS

2. PLAN DE COHESION SOCIALE

Ensuite, le Président cède la parole aux représentantes du Plan de Cohésion sociale, Mademoiselle DHAEVERS Mélanie, Chef de projet, ainsi que Madame Catherine RUOSPO, éducatrice.

La Chef de projet cite les différents partenaires et associés de la Commission d'accompagnement, donne un bref résumé avec bilan des projets en cours et informe les participants des initiatives et actions qui seront mises en place prochainement.

2.1. Les partenaires du P.C.S au départ :

2.1.1 Obligatoires et membres de la Commission d'Accompagnement :

- Le CPAS
- La maison de l'emploi
- Le Centre de Planning familial
- Le centre de service social de la mutualité socialiste
- Centr'Habitat
- Logicentre
- Le CERAIC

2.1.2 Associés et membres de la Commission d'Accompagnement :

- L'AMO Chamase
- Le Centre Culturel et la bibliothèque
- La régie de quartier
- Les centres P.M.S
- Les comités de quartier
- Service d'Aide aux victimes
- Manage : objectif santé

2.1.3 Partenaires article 18 :

- L'asbl Ellipse.

2.1.4 Partenaires venus s'associer « en cours de route » :

- Le comité de quartier de la cité Parc de Bellecourt représenté par Mr GERARDY
- Le Centre psychiatrique Saint-Bernard

CPAS :

Le CPAS collabore déjà avec la plupart de ces partenaires mais aussi avec d'autres, dont certains via une convention, et ce, afin de mener à bien ses missions et répondre aux besoins de la population tant en ce qui concerne l'accompagnement psychosocial que la formation et la mise au travail.

Le CPAS organise, entre autres, des ateliers d'insertion sociale, pierre angulaire de toute autre insertion, et plus particulièrement de l'insertion socioprofessionnelle, lesquels pourraient être intégrés par des personnes suivies par la cohésion sociale.

D'autre part, confrontés à de nombreuses difficultés dans le cadre du logement, nous pensons développer, à partir de début 2011, un atelier « logement », au sein duquel on promulguerait conseils, informations, aide à la recherche d'un logement, accompagnement, etc…
L'accès au logement décent étant un des quatre axes repris dans le plan de cohésion sociale, nous pourrons oeuvrer ensemble à cette mission.

Dans le cadre de la réalisation de leur projet de formation, de mise au travail, certaines personnes ont besoin d'une remise à niveau en français et en calcul, d'autres sont analphabètes et ont besoin d'un apprentissage de la lecture et de l'écriture. Nous pourrions profiter de la formation des éducateurs du plan de cohésion sociale dans ce domaine et si un atelier est mis en place, orienter des personnes

2.2. Bilan de la collaboration 2010 entre la PCS et le CPAS

2.2.1 Rencontres entre les deux services afin de clarifier les missions de chacun et d'organiser au mieux la collaboration.

2.2.2 Concernant les écoles de devoirs et les suivis sociaux, le PCS transmet régulièrement un listing actualisé des suivis en cours et des inscriptions en activités. Cet échange favorise une cohérence au niveau des suivis.

2.2.3 Formation infor-drogues : dans le cadre de la mise en place de son service assuétudes et suite à une demande du CPAS, le PCS a décidé d'organiser une formation sur les drogues. Quatre matinées seront consacrées à l'information sur les substances et leurs conséquences mais seront surtout proposés, des méthodologies et des échanges d'expériences concernant la prise en charge de ce type de problématique.

2.2.4 Saint-Nicolas : Comme chaque année le PCS a organisé une grande fête de Saint-Nicolas pour les enfants du CPAS et ceux fréquentant nos activités. Au programme, spectacle de magie, château gonflable, goûter cacao/cougnole (pris en charge par le C.P.A.S.). Cette année, nous avons accueilli les enfants de 13h30 à 17h30.

2.3. Perspectives 2011

2.3.1 Poursuivre les échanges concernant les personnes reçues au sein de notre service que ce soit au niveau des écoles de devoirs ou des suivis sociaux.

2.3.2 Saint-Nicolas : l'organiser avec le Foyer Culturel. Ce qui permettrait de bénéficier d'une salle et d'un spectacle gratuit mais aussi de favoriser la mixité du public.

2.3.3 Le P.C.S a de nouveaux projets :
- Réorientation du projet assuétudes → « café social ».
- Jardins partagés.
Le C.P.A.S pourrait être associé à ces projets.

2.3.4 Le P.C.S souhaite intensifier ses activités intergénérationnelles

Un éducateur prendra contact avec l'assistante sociale chargée de l'animation au sein du Doux Repos dans le courant du mois de janvier afin de planifier avec cette dernière des activités sur différentes thématiques pour 2011.

3. MISE EN PLACE DE LA COMMISSION LOGEMENT

Après cet exposé, le Président aborde le dernier point, à savoir la création d'une Commission logement et signale que le travail effectué à ce jour a déjà porté ses fruits.

Monsieur GUILLAUME pose deux questions relatives au Plan de Cohésion sociale et plus particulièrement sur l'atelier d'alphabétisation.

Madame COTTON s'informe du fonctionnement de la Commission logement.

En matière de logement, un certain nombre de législations s'entrecroisent. Citons :

- la législation fédérale pour les inscriptions au niveau de l'Administration communale ainsi que le Code du logement, qui est une législation régionale ;
- au niveau du CPAS, il s'agit toujours d'une législation fédérale qui régit les adresses de référence ;
- d'autre part, la Police a elle aussi ses propres règles légistiques.

Aussi, afin d'apporter un maximum de cohérence sur le plan local, une Commission regroupant le CPAS, Centr'Habitat, l'A.I.S. Logicentre, le service de l'Urbanisme, le service de la Population et la Police de proximité a été mise en place afin d'agir dans une optique commune (lutte contre les inscriptions dans des logements insalubres, problème des boîtes aux lettres fictives, souci d'assurer un habitat public et privé décent, …).

Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

Le Bourgmestre,	Le Président du CPAS,
Pascal HOYAUX	Marc BOITTE
La Secrétaire,	La Secrétaire du CPAS,
Bernadette PARMENTIER	Annie PIETTE